

Motion sur les récentes adhésions

L'UJFP a connu un afflux important d'adhésions à partir du 7 octobre 2023, date du début de la guerre qu'Israël mène contre Gaza. L'Assemblée Générale décide de ne pas demander aux nouveaux membres qui ont adhéré en octobre de payer leur cotisation annuelle une deuxième fois quelques semaines plus tard en janvier. Ils ne seront relancés qu'en octobre 2024. Ces personnes seront considérées comme membres de l'UJFP d'octobre 2023 à octobre 2024, et non selon l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Logiquement cette mesure doit s'étendre également aux nouveaux membres qui ont adhéré en novembre de décembre 2023. La règle qui en découle est que toute nouvelle adhésion reçue dans le dernier trimestre de l'année sera relancée pour sa cotisation au dernier trimestre de l'année suivante. Et ces « adhérents du dernier trimestre » seront membres de l'association pendant une période d'un an à partir de leur date d'adhésion.

Richard Wagman